

- §. 19. Des successions, cessions ou transports relativement aux concessions ou permissions . Page 870
- §. 20. Discussions en matière de mines et usines. . . 871
 Les discussions relatives aux indemnités, dommages, voies de fait, sont du ressort des tribunaux . *ibid.*
 Toutes contestations ayant trait à l'existence et au maintien des concessions ou permissions, ou celles élevées entre les exploitans pour raison de leurs travaux, de leurs limites, de leur mode d'exploitation, etc. sont du ressort de l'administration. 872
 Le Conseil des Mines, institué par une loi, est chargé d'éclairer le gouvernement sur tout ce qui a trait aux mines 873
 Copie de la Lettre du citoyen Camus, garde des archives de la République, sur les formalités prescrites par les articles 11, 12 et 23 de la loi de 1791, sur les mines. 874

N O T E

Sur les richesses minérales de la France, lue à la Société philomatique ;

Par le C.^{en} LEFEBVRE, membre du Conseil des Mines.

OBLIGÉ de m'occuper sans relâche, en ce moment, de faire connaître l'état des ressources obtenues de l'exploitation des diverses substances minérales qu'offre le sol de la France, j'ai pensé qu'il ne serait pas sans intérêt pour la société philomatique que je lui en lusse un extrait.

On ne saurait trop retracer aux Français, aujourd'hui sur-tout, les moyens d'activité industrielle et de prospérité générale, que la nature a si abondamment répandus autour d'eux.

Je commence par la houille, ce combustible si actif, si économique dans les arts, qui peut donner une grande prépondérance commerciale par le bas prix auquel il permet de tenir les fabrications; ce minéral enfin plus précieux que l'or pour les pays qui le possèdent abondamment, parce qu'il soutient et multiplie une population active, base la plus certaine de la puissance des nations.

Les départemens du Pas-de-Calais, du Nord, de Jemmappe, Sambré et Meuse, de l'Ourthe, de la Roër, de la Sarre, possèdent les mines de houille les plus nombreuses et les plus abondantes qui soient connues; seules elles approvisionneraient de ce combustible tout l'Europe. Elles fournissent à la Hollande, à toute la ci-devant Belgique, à nos départemens du Nord.

Ces houilles circuleraient à bon compte jusqu'à Paris et dans les départemens intérieurs,

Les
houilles.

si la communication de l'Escaut à l'Oise était effectuée.

Il serait à désirer que des canaux, demandés et projetés depuis long-tems, pour communiquer la Cauche à l'Anthie, et cette rivière à la Somme, fussent exécutés; les houilles arriveraient plus facilement dans les départemens de la Somme et de la Seine-Inférieure, où les combustibles sont à un très haut prix : mais en attendant, si les canaux dirigés sur Dunkerque sont bien entretenus, elles entreront dans ces départemens par les ports de Boulogne, Saint-Valery, Dieppe et le Havre.

Ces mêmes houillères pourraient fournir dans les départemens du Calvados, de la Manche, des Côtes du Nord et jusqu'à Brest, si les mines de Littry et de Montrelais n'y répandaient déjà leurs produits en quantité suffisante.

Le cabotage qui peut s'établir pour cet objet le long des côtes depuis Dunkerque, serait une excellente école pour notre marine.

Dans les départemens du centre et ceux méridionaux, les mines de houille de la Haute-Loire, de l'Allier, Saône et Loire et de la Nièvre, sont plus que suffisantes aux besoins de l'intérieur. Les mines situées autour d'Alais, département du Gard, seront mieux exploitées et susceptibles de grands produits, en pratiquant des routes peu dispendieuses qui en faciliteraient les débouchés.

Les houilles des mines de Carmeaux, département du Tarn, peuvent verser sur nos côtes de l'ouest; et si on voulait établir une plus grande concurrence, les amas immenses de cette substance qui occupent les bords de la Vesère et de la Corrèze pourraient encore y être

portés, en rendant ces rivières navigables. Une telle considération déterminerait sans doute le gouvernement à ordonner ces travaux.

Vers les Pyrénées, les houillères du Bousquet, Neffiés, département de l'Hérault, et celles de l'Aude, alimenteront les contrées voisines du canal de Languedoc.

Enfin les côtes de la Méditerranée peuvent recevoir les produits des mines qui se trouvent dans les cantons de Méthamis, Piollen, Mormalon, de toutes celles qui avoisinent le Rhône et qui peuvent le descendre; enfin d'autres que fournit le département du Var.

Quant aux départemens de l'est, ils ne manquent ni de bois ni de houille.

La France peut donc se passer des houilles qui seraient apportées du dehors, ses mines peuvent lui en fournir au-delà de ses besoins.

L'ancien gouvernement avait pris des mesures pour que les exploitations, alors en activité en France, pussent apporter leurs produits dans nos ports, en concurrence avec les étrangers, et notamment avec les Anglais, dont les houilles sont apportées sur nos côtes avec une extrême facilité, et peuvent y être données à très-bon compte.

La république est aujourd'hui incomparablement plus riche en combustible de cette nature qu'elle ne l'était alors, les contrées du nord en regorgent. Nous pourrions, comme je l'ai dit, en fournir à tous les autres états, mais il faut faciliter les transports, en faire diminuer les frais, entretenir les canaux existans, terminer ceux qui sont commencés, en créer de nouveaux dont l'utilité est reconnue. Alors pourquoi les abondantes houillères de la ci-devant Belgique,

qui ne sont pas éloignées de plusieurs de nos ports, ne contribueraient-elles pas aussi à donner de l'activité à notre marine, comme on sait que cela a lieu en Angleterre ?

Pouvant porter ce combustible en abondance et de bonne qualité sur toute l'étendue de nos côtes, nous laisserions-nous dominer encore par ces préjugés favorables aux productions étrangères, et si funestes à nos propres établissemens !

On réfléchira sans doute que plus de soixante mille ames, dans le nord seul de la république, obtiennent leurs moyens d'existence de l'exploitation des mines. Une telle considération déterminera le gouvernement à faciliter les débouchés de leurs produits, à exécuter les canaux qui peuvent les faire circuler à peu de frais, mais sur-tout à mettre provisoirement, à l'aide des mesures qui sont en son pouvoir, nos établissemens en activité et à l'abri des conséquences funestes que pourrait entraîner tout-à-coup l'affluence des productions étrangères. On sentira que la diminution d'activité dans ces exploitations entraînerait déjà des conséquences fâcheuses, entraverait l'industrie très-active de ces départemens, et que leur cessation absolue, qui pourrait être la suite des versemens étrangers, serait une calamité publique qu'il est indispensable de prévenir.

Des sels minéraux.

Les sels minéraux, qui étaient un objet d'importation considérable, sont actuellement obtenus abondamment en France. Le département de l'Ourthe fournit des sulfates d'alumine, de fer, de magnésie, de soude. Les mines de Saint-Georges de Lavencas, département de l'Aveyron, peuvent encore répandre le sulfate d'alu-

mine dans le centre de la France, et on sait que les schistes alumineux se trouvent en abondance dans plusieurs autres lieux où ils ne sont pas exploités.

Les manufactures d'Urcel et de Beurieux, département de l'Aisne, sont susceptibles de produire de grandes quantités de sulfate de fer. Les ateliers qui existent à Paris et aux environs de cette grande commune pour la fabrication des sels, des acides minéraux et de l'ammoniac, sont connus par la supériorité de leurs produits, comme par les talens distingués des hommes qui les dirigent.

Des fers et aciers.

Nous possédons des fers et des aciers en suffisante quantité pour subvenir à nos besoins.

Les épreuves qui ont été faites avec le plus grand soin, démontrent qu'ils ne le cèdent en rien, pour la qualité, à ceux fournis par l'étranger, quand nous voulons en soigner la manipulation; mais alors ils sont portés à un prix plus élevé, parce que les combustibles et la main-d'œuvre sont plus chers chez nous. Il est seulement un petit nombre de localités qui peuvent faire exception : le pays de Nassau, par exemple, où les combustibles sont très-abondans.

On a exécuté avec des fers et des aciers français ce qu'on pouvait faire de plus difficile, et ce qui exigeait, à un degré éminent, les diverses qualités qu'on recherche dans ces substances. Nos succès sur ce point dépendent de la conservation, de la restauration de nos forêts, de la circulation plus facile de nos houilles, de manipulations plus soignées relativement au corroyage des fers et aciers, et à quelques fabrications importantes dont ils sont l'objet.

Ainsi des aciers de Rives, département de l'Isère, auxquels nos manipulateurs reprochent beaucoup de défauts, et qu'ils trouvent inférieurs en qualité aux aciers de Carinthie et de Styrie, ont été portés dans ces mêmes pays. Là, on en a obtenu, sans préparation préliminaire, des faux bien confectionnées, et les ouvriers même ont déclaré qu'avec des aciers de cette espèce leur travail serait plus facile.

Plusieurs autres fabriques, tant d'acier de forge que de cémentation, soutiendront la concurrence pour la qualité, mais il leur sera difficile de la soutenir pour les prix avec les aciers étrangers.

De même, nous pourrions offrir au commerce du fer aussi bon que celui de Suède, mais ce dernier aura l'avantage pour le prix.

Des calamines.

La seule mine dite de *la vieille montagne*, au pays de Limbourg, nous met à portée non-seulement de fournir à toutes nos fabrications de laiton, mais même de faire à cet égard un commerce d'exportation étendu et lucratif.

Des cuivres.

Il n'en est pas de même des cuivres; nous avons trop peu de mines en activité d'exploitation pour ce métal.

On doit au zèle et aux lumières des C.^{ens} Jars et Blanchet le plus bel établissement de ce genre, et qui mérite d'être cité comme un modèle pour l'ordre et l'économie, puisqu'on y traite avec avantage des minerais pauvres.

Mais une seule mine de cette espèce ne suffit pas à nos besoins.

Il est à désirer que celle de Baigorry, dans les

Pyénées, ait bientôt toute l'activité dont elle est susceptible.

On s'occupe, en ce moment, de la reprise de quelques mines de cuivre dans les départemens de la Sarre et de la Roër, qui promettent des avantages.

Des plombs.

Les mines de plomb sont abondantes et multipliées en France.

Celles de Poullaouen et du Huelgoet, département du Finistère, qui sont en pleine activité, donnent des produits considérables.

Celles des environs de Vienne, département de l'Isère, sont aussi en activité, et leur exploitation est susceptible d'accroissemens.

Les Pyrénées et plusieurs de nos départemens en offrent des amas et des filons considérables.

Les mines de Pesey, département du Mont-Blanc, celle de Valauria, département des Alpes maritimes, celles de Vedrin, département de Sambre et Meuse, dont les exploitations ont été suspendues par suite de la guerre, peuvent être reprises avec facilité, et fourniront des quantités considérables de ce métal.

Mais les mines de ce genre, actuellement exploitées, seraient bientôt abandonnées, et celles dont l'exploitation doit être reprise prochainement, resteraient non exploitées, si des plombs étrangers étaient versés en grande quantité sur nos côtes de l'ouest. Cette introduction serait surtout funeste aux mines de Poullaouen et du Huelgoet, dont les travaux ont été disposés à grands frais pour une longue exploitation, et qui a fourni, pendant la guerre que nous venons d'essuyer, des ressources importantes aux arsenaux de la marine et de la guerre.

On objectera peut-être en faveur de l'introduction des plombs étrangers, qu'ils sont d'une qualité supérieure, que les oxydes colorés de ce métal, le beau minium sur-tout, n'a pu jusqu'alors être aussi facilement obtenu de nos plombs, par exemple, que des plombs d'Angleterre.

Mais il est constant d'abord que les nôtres suffisent à l'emploi que nous en faisons à l'état métallique, ce qui est déjà un très-grand objet; et quant à la facilité d'obtenir de plus beau minium avec les plombs anglais, est-il bien certain qu'elle dépende d'un état particulier de ces plombs auquel les nôtres ne puissent pas être amenés? l'analyse chimique a-t-elle constaté une différence réelle entr'eux? et ne mettons-nous pas ici, comme dans quelques autres fabrications, sur le compte de la nature, ce qui provient de notre peu de pratique dans ces arts, et du défaut de perfectionnement de nos manipulations?

Quoi qu'il en soit, l'abondance de nos mines de plomb, les produits qu'elles peuvent offrir, tant de ce métal que de l'argent qui y est uni, et les travaux importants de nos exploitations de ce genre, méritent de fixer l'attention; et je ne doute pas que le gouvernement, suffisamment éclairé sur cet objet, n'y porte un regard de conservation et d'encouragement.

Je m'arrêterai ici, afin de ne pas fatiguer l'attention, par un trop long mémoire sur cet objet, qui ne peut pas avoir, pour chacun des membres, le même intérêt que l'exposition des découvertes savantes, qui occupent fréquemment la société.

JOURNAL DES MINES.

N.º LX.

FRUCTIDOR.

CONSIDÉRATIONS

*RELATIVES à la législation et à
l'administration des mines;*

Par le C.^{en} LEFEBVRE, membre du Conseil des Mines.

Au moment où le Conseil d'État s'occupe des moyens d'assurer la prospérité intérieure de la république par des lois stables, préparées et discutées avec maturité, il est utile de fixer l'attention sur les principes de la législation relative aux mines.

Les substances minérales, dont l'exploitation exige l'art du mineur et du métallurgiste, doivent-elles être considérées comme *propriétés publiques* ou comme *propriétés inhérentes au sol*?

La solution de cette question est indispensable pour déterminer un principe de législation en cette matière.

Journ. des Mines, Fructid. an IX. LII